

Louange à Dieu

Prière et salut sur le Prophète,
Sa famille et Ses compagnons

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable de vous adresser ce message à l'ouverture de ce colloque international, consacré au thème intitulé : « le patrimoine culturel du Rif : quelle muséographie ? ». Cette rencontre dans la ville d'Al-Hoceima, se tient sous Notre Haut Patronage, compte tenu de l'intérêt éminent que Nous attachons à la protection du l'héritage culturel, historique et patrimonial que recèlent la région du Rif et la ville d'Al-Hoceima qui sont si chères à Notre cœur, et dont Nous entourons la vaillante population de toute Notre attention et Notre sollicitude.

Nous tenons d'abord à souhaiter la bienvenue aux participantes et aux participants à ce colloque, qui sont, en l'occurrence, d'éminents chercheurs en histoire, en archéologie, en patrimoine et en muséographie, outre les représentants d'institutions nationales et d'instances académiques, ainsi que les acteurs de la société civile. Tous sont concernés par les échanges d'opinions en perspective sur les questions inscrites à l'ordre du jour de cette importance rencontre académique.

Ce colloque est organisé par le Conseil national des Droits de l'Homme (CNDH), en partenariat avec le Conseil communal de la ville d'Al-Hoceima, du Conseil de la Région Taza-Al-Hoceima-Taounate, et avec le concours du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger, l'Institut Royal de la Culture Amazighe, l'Institut national des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine et bien d'autres instances étrangères qualifiées.

Il acquiert, de ce fait, une importante dimension droits de l'Homme, qui constitue le fondement même du rôle d'avant-garde assumé par le CNDH en la matière. En effet, celui-ci a été érigé en institution constitutionnelle dans le cadre du choix démocratique national et du référentiel universel que Nous avons adoptés pour assurer la protection et la promotion des droits de l'Homme dans notre pays.

A cet égard, Nous tenons à saluer les efforts inlassables que ne cesse de déployer le Conseil national des Droits de l'Homme, en collaboration avec ses partenaires, en vue de mettre en œuvre les recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation, avec leurs multiples ramifications. Citons notamment celles liées à la réparation du préjudice collectif, à l'Histoire et à la sauvegarde de la mémoire, et qui revêtent une importance capitale dans la consolidation du modèle marocain

singulier. Modèle dont le leadership est reconnu à l'échelle régionale et internationale en matière de justice transitionnelle, vouée à la réalisation de l'équité et de la réconciliation.

Voilà pourquoi Nous réaffirmons la nécessité d'attacher l'intérêt qu'il faut à la sauvegarde de la mémoire collective des Marocains. Il s'agit, en effet, d'une étape essentielle dans le processus de parachèvement de la société démocratique, dont Nous œuvrons à consolider les assises et à préserver les acquis.

Parallèlement, il importe d'aider les Marocains à se réconcilier davantage avec leur histoire et à transcender les travers du passé, de sorte qu'ils puissent préserver leur présent et continuer à s'investir résolument dans le chantier de réforme démocratique et de développement global que Nous avons mise en route, à la faveur de l'approbation, par le peuple marocain, de la nouvelle Constitution du Royaume lors d'un referendum libre et régulier. Il s'agit donc d'une Constitution avancée tant par essence qu'au regard de sa méthodologie et de son mode d'élaboration; une Constitution « faite par les Marocains, pour tous les Marocains ».

Votre colloque a ceci de particulier qu'il se tient juste après la création de la Fondation Archives du Maroc, dont Nous attendons qu'elle s'acquitte de la mission qui lui est dévolue, à savoir la préservation, la conservation et l'organisation du patrimoine et des archives nationales, considérées comme un bien commun à tous les Marocains. A cet égard, Nous invitons tous les acteurs concernés à intensifier leurs efforts pour permettre à cette nouvelle institution de jouer pleinement le rôle qui est le sien, et faire en sorte que nos archives nationales donnent la juste mesure de l'ancrage historique de la civilisation marocaine.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes persuadé que ce colloque, eu égard au nombre d'éminents chercheurs et experts, nationaux et étrangers, qu'il regroupe aujourd'hui, va contribuer à élaborer une vision académique objective en la matière, et à favoriser une appréhension sereine de l'histoire de la région du Rif et de son patrimoine séculaire, qui constitue une composante fondamentale de l'identité marocaine unifiée et riche de ses multiples affluents.

Cette zone a toujours été une aire propice à la communication et à l'interaction dynamique avec les espaces maghrébin, euro-méditerranéen, oriental et africain. Tant et si bien qu'elle a fini par acquérir un profil identitaire d'autant plus singulier qu'il concilie les traits culturels locaux qui lui sont propres avec les éléments en provenance des autres contrées.

Outre les recherches et les études scientifiques qui seront présentées lors de ce colloque, et qui portent sur les différentes périodes historiques qu'a connues la région du Rif, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, les manifestations du patrimoine culturel matériel, dont les monuments archéologiques, les édifices et les sites à caractère historique et spirituel, les créations issues du savoir-faire local, les expressions du patrimoine immatériel, dont la musique, le chant, les coutumes et les traditions, et bien d'autres, sont autant d'éléments qui constitueront une base solide pour la création d'un musée spécifique à cette région.

Nous avons bon espoir de voir ce musée apporter une contribution digne de l'apport historique des braves hommes et femmes du Rif. Nous souhaitons également qu'il forme un espace à même d'apporter son concours, via des programmes et des activités spécifiques, à la collecte des données scientifiques liées au patrimoine matériel et immatériel de la région du Rif. Il devrait, par ailleurs, favoriser la prise de conscience chez les différents acteurs concernés par la filière du patrimoine culturel, les institutions patrimoniales, les agences de développement, les corps élus et les organisations de la société civile, quant à l'importance des ressources culturelles locales et au rôle qui leur incombe en matière de développement.

Par ailleurs, Nous attendons de ce projet qu'il contribue à la vulgarisation de la connaissance historique à l'échelle de la région, surtout auprès des jeunes et des générations montantes, de sorte qu'ils puissent s'approprier, en toute fierté, leur histoire séculaire.

Notre vœu, aussi, est que ce musée contribue à façonner un modèle à suivre en la matière pour d'autres régions et zones du Royaume. Cette ambition est d'autant plus légitime que la régionalisation avancée, d'essence démocratique, vouée au développement et à la solidarité, et consacrée dans la nouvelle Constitution-, repose sur la consolidation de la démocratie territoriale, participative et citoyenne, l'affirmation de l'ancrage culturel et historique des différentes régions de notre pays et la mise en valeur des spécificités régionales et locales qui leur sont propres.

Le cadre est celui d'un Maroc uni des régions, avec tout ce que cela implique en termes de réforme et de modernisation de l'Appareil d'Etat et de bonne gouvernance. Fondée sur une répartition optimale des compétences entre le centre et les régions, celle-ci s'inscrit en droite ligne de la démocratie de proximité qui, à la faveur d'une démarche scientifique réfléchie, permet à chaque région de mettre en valeur ses potentialités, d'affirmer son génie et de faire valoir sa personnalité d'autant plus singulière qu'elle s'insère en toute harmonie au sein du creuset unificateur de l'identité marocaine.

Dans ce cadre, Nous appelons les établissements nationaux de recherche scientifique et les chercheurs, plus spécialement les historiens, les archéologues et les spécialistes des sciences du patrimoine, à investir plus d'efforts et à montrer un intérêt accru pour la recherche dédiée à l'histoire et au patrimoine des différentes régions du Royaume. Cela devrait permettre d'étendre le champ de la connaissance scientifique disponible au sujet de l'histoire et du patrimoine de chaque région. Nous les engageons aussi à publier les résultats de leurs recherches scientifiques, à en assurer la diffusion à grande échelle et à les rendre accessibles pour les chercheurs et l'ensemble des citoyens.

Dans le même ordre d'idée, Nous ne manquons pas d'exhorter les différentes collectivités territoriales et les corps élus à accorder l'attention et l'intérêt qu'il faut aux ressources culturelles et patrimoniales, régionales et locales, considérées comme un bien commun à tous les Marocains, et une partie intégrante de l'héritage millénaire de leur civilisation.

Pour conclure, Nous saluons les efforts louables déployés par les institutions et les parties organisatrices, plus particulièrement les Président et secrétaire général du Conseil national des Droits de l'Homme, ainsi que les participants à cet important colloque, toutes spécialités et sensibilités confondues. Nous leur souhaitons à nouveau la bienvenue et un agréable séjour dans la ville d'Al-Hoceima, joyau de la Méditerranée, que Nous entourons de Notre constante sollicitude pour en favoriser le développement et pour la hisser au rang qui sied à l'histoire de la région dont elle fait partie, à la position privilégiée qui est la sienne et à sa chère population.

Nous prions le Très-Haut de guider vos pas et de vous accorder plein succès dans vos travaux.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh.

Mohammed VI

Roi du Maroc

Fait au Palais Royal de Tétouan,
le 12 juillet 2011.